



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES APPALACHES  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DU  
SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

## AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ**, par la soussignée Émilie Gagné, directrice générale et greffière-trésorière, de la susdite municipalité.

QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté et adopté à la séance du conseil municipal du **4 novembre 2024**;

**Ce projet vise :**

Règlement amendant le règlement 2021-06-270 par la modification de l'article 11.1 et de l'article 11.2

Le règlement portera le numéro **2024-12-295** et sera adopté à une séance ordinaire ultérieure de conseil municipal de Sacré-Cœur-de-Jésus qui aura lieu :

**Au bureau municipal situé au 4118, route 112, Sacré-Cœur-de-Jésus**

**QUE** ce règlement est disponible pour consultations au bureau de la municipalité durant les heures habituelles d'affaires.

**DONNÉ** à Sacré-Cœur-de-Jésus, ce 5e jour du mois de novembre deux mille vingt-quatre

  
\_\_\_\_\_  
Directrice générale et greffière-trésorière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

*Je, soussignée, Émilie Gagné, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sur mon serment d'office que j'ai publié le présent avis public, en affichant le 5<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2024, une copie à chacun des endroits suivants : Porte du bureau municipal et sur le site internet de la municipalité.*

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce 5<sup>e</sup> jour du mois de novembre deux mille vingt-quatre.

  
\_\_\_\_\_  
Directrice générale et greffière-trésorière